



Heritage de mon défunt mari

Par **tycia**, le **24/07/2010** à **03:38**

Bonjour, mon mari vient de décéder, il avait une fille d'une précédente union, il ne voulait pas que sa fille soit son héritière car plusieurs fois elle avait porté des accusations graves contre son père, qui s'étaient avérées fausses. il avait hérité de ses tantes et a chaque fois au moment de toucher son héritage sa fille l'accusait de choses graves, pour demander des dommages et intérêt, a chaque fois cela s'est révélé faux, les parents de mon défunt mari ont laissé une maison en succession ou la grand mère de ma belle fille a mis ma belle fille sur la quotité disponible, a quoi ai je droit? (j'étais marié sous le régime de la communauté) peut on demander à ce qu'elle soit déshéritée?

Par **toto**, le **24/07/2010** à **07:58**

bonjour, Vous ne pouvez pas déshériter blanche neige. Tout au plus, son père aurait pu la désavantager par testament sur la quotité disponible (la chasser dans les bois)
. cordialement